

AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408042-DE
Regu le 16/04/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.04.08/042

CONVOCACTION

Date	01/04/2015
Affichage	01/04/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	33

THEME : CULTURE 2.

**OBJET : PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION LES OFFENBACHIADES
DU SUD ORCHESTRE DE CHAMBRE
DES HAUTES-ALPES.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Etaiet Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaiet Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
GRYZKA Romain pouvoir à MUHLACH Catherine.
MONIER Bruno pouvoir à BREUIL Marc.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, MONIER Bruno.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



AR PREFECTURE

005-210500237-20150408-DEL20150408042-DE
Reçu le 16/04/2015

Rapporteur : Jean-Paul BOREL.

Dans le cadre de la politique culturelle briançonnaise, la ville de Briançon a formalisé, en janvier 2010, un partenariat annuel avec l'Association Culture en Montagne. Cette dernière a fusionné avec deux autres associations pour donner naissance à l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes.

L'association, créée par la volonté de musiciens professionnels haut-alpins, a pour vocation de présenter une saison de concerts et un festival d'automne à Briançon et dans le Briançonnais.

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- Favoriser les échanges et les rencontres dans le domaine de la diffusion et de la création ;
- Dynamiser le rayonnement de l'orchestre ;
- Diversifier la vie culturelle briançonnaise ;
- Contribuer à démocratiser l'acte culturel ;
- Élargir et renouveler les publics.

Le partenariat se concrétise :

- Par la mise en place d'un concert mensuel à Briançon, de janvier à juin et de septembre à décembre 2015 ;
- Par le versement d'une subvention de 28 000 € à l'association.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les obligations de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le partenariat avec l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 8 (VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine (*pouvoir de Monsieur GRYZKA*), PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc (*pouvoir de Monsieur MONIER*), ARMAND Emilie, DAZIN Florian)

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 16 AVR. 2015

PUBLIÉ LE 16 AVR. 2015

NOTIFIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes représentée par sa présidente Françoise ADER,
domiciliée chez Françoise ADER
Chemin des OCHES 05220 Le Monétier-les-Bains,

D'une part,

ET

La Ville de Briançon,
Les Cordeliers – 1, rue Aspirant Jan – 05100 BRIANÇON
représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM, dûment habilité par délibération n°
DEL ++++++++,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Obligations de l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes

Sauf en cas de force majeure, l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes, s'engage à assurer un concert mensuel à Briançon, de janvier à juin et de septembre à décembre 2015 ainsi qu'un festival d'automne.

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes assure le cachet des artistes y compris les charges afférentes. L'association prend à sa charge les repas et le transport des artistes, et, se charge de la communication générale de l'événement (presse et radio, affiches, flyers).

Si nécessaire pour la communication locale de l'événement, l'association fournira comme éléments de promotion à la ville : photographies, affiches et dossiers de presse, sur demande.

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes se charge de la billetterie pour l'ensemble des concerts.

ARTICLE 2 : Hébergement et repas

Par conventionnement, les repas des artistes et le logement (1 nuit) des artistes extérieurs au département sont pris en charge par l'Association.

ARTICLE 3: Enregistrement et diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

ARTICLE 4 : Assurances

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant aux artistes la composant.

ARTICLE 5 : Droits

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes fera son affaire personnelle des déclarations relatives aux droits des auteurs et compositeurs et droits voisins. Le montant des droits est à la charge de l'association.

ARTICLE 6 – Dispositions financières

La ville de Briançon versera à l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes, une subvention de 28.000 €uros. Un premier versement de 18 000 €uros aura lieu fin avril 2015, le solde fin septembre 2015.

ARTICLE 7 - Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 - Tribunaux compétents

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes et la commune de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 9 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, moyennant un **préavis d'UN (1) mois**, expédié soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise en main propre au domicile élu.

Fait en quatre exemplaires à Briançon, le

Pour L'association
Les Offenbachiades du Sud
Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes

Pour la Ville de Briançon

La Présidente
Françoise ADER

Le Maire
Gérard FROMM